

## 1. Pourquoi un Collectif Aix/Pays d'Aix du Pacte pour la Transition ?

La démarche a démarré à Aix en Provence en novembre 2019 suite à une réunion plénière du collectif climat en présence de représentants d'associations et de citoyens désireux de s'engager dans la campagne.

Composé en grande majorité d'aixoïses il a d'abord réalisé des ateliers tournés vers les problématiques d'aix

Puis des membres du collectifs ne résidant pas à Aix se sont tournées vers les communes du pays d'Aix pour leur apporter un support dans le portage du pacte et les coordonnées. Sans avoir vocation de les superviser.

Le Collectif Pacte Transition Pays d'Aix est en lien avec les collectifs Pacte Transition en pays Salonais, Alternatives Territoriales Marseille, Pacte Transition en pays d'aubagne, qui portent le pacte dans leur territoire..

Ce choix et ce lien s'explique car étant en régime d'intercommunalité, la plupart des mesures contenues dans le Pacte national relevaient des compétences de la métropole plutôt que des communes. Ceci est d'autant plus problématique que l'exercice de la citoyenneté et du militantisme au niveau local se déroule dans un cadre généralement communal plutôt qu'intercommunal. Se lier aux autres collectifs communaux permet donc de viser le cœur de la prise de décision politique au sein de la Métropole AMP.

Un collectif politique, mais non partisan. Notre démarche est politique, mais non partisane. Politique, car elle entend se donner les moyens d'évaluer les engagements des candidats aux élections municipales, d'en informer les électeurs avant les élections et de suivre la mise en œuvre des engagements après les élections. Non partisane, car elle s'adresse à tous les candidats aux élections et n'entend pas porter de jugement global sur leurs programmes. Les candidats sont jugés et comparés sur la seule base du document que nous leur avons soumis

Un collectif soutenu par Le Collectif Climat et Alternatives Territoriales AMP. Alternatives Territoriales et Collectif Climat a participé aux 300 propositions locales. Il était donc logique que le Collectif Pacte Transition reçoive le soutien du collectif climat, lui permettant notamment d'utiliser ses outils de communication (site internet, mailing list) déjà fonctionnels et touchant un public relativement large. Cependant, le Collectif Pacte Transition n'est pas une entité du collectif Climat : si l'on y trouve des membres du Collectif climat, la plupart des membres actifs du Pacte Transition Aix l'ont rejoint spécifiquement pour porter le Pacte pour la Transition dans le cadre des élections municipales 2020.

Les propriétés des 15 rédacteurs du Pacte Transition Aix: Le groupe de coordination : 15 personnes, 6 femmes, 9 hommes, de 25 à 75 ans, 1 étudiant, 9 actifs, 5 retraités.

Le Collectif du pacte a une réelle volonté de rester ouvert pour que tous puissent rejoindre le mouvement et porter leur voix au niveau intercommunal.

Un recrutement sera mis en œuvre pour la phase de suivi des engagements des futurs élus ayant signé un Pacte pour la Transition afin de diversifier davantage la composition du Collectif et le rendre plus représentatif.

## 2. La construction du Pacte pour la Transition Aix

### a. Un Pacte issu de thématiques métropolitaines, puis aixoïses.

Durant la période septembre-novembre 2019, a eu lieu un travail d'appropriation du pacte par le groupe Alternatives Territoriales AMP. Il s'agissait de proposer un Pacte métropolitain qui adapte les mesures du Pacte national à la situation locale, en tenant compte des dispositifs déjà existants.

Puis ce pacte a été décliné à Aix lors d'Ateliers. 4 ateliers rassemblant citoyens et associations du territoire, portant sur les 10 thématiques suivantes. But : faire ressortir des exemples clés d'application du territoire ET ce qui est important pour les citoyens.

<u>Thème ATELIER</u>	<u>DATE</u>	<u>Mesures Pacte concernées</u>
● <b>Agriculture / alimentation</b>	<b>20/11</b>	<b>7, 6, 5</b>
● <b>Bâtiment</b>	<b>20/11</b>	<b>20, 12, (11), 3</b>
● <b>Mobilité</b>	<b>20/11 et 9/12</b>	<b>17, 16, 15, 14</b>
● <b>Economie</b>	<b>4/12</b>	<b>32, 27, 17, 9, 5, 2, 1</b>
● <b>Energie</b>	<b>20/11 et 4/12</b>	<b>12, 11, 3</b>
● <b>Forêt</b>	<b>9/12</b>	<b>8</b>
● <b>Gestion des déchets</b>	<b>4/12</b>	<b>19, 18</b>
● <b>Aménagement du territoire</b>	<b>9/12</b>	<b>16, 17, 22, 13, 10, 9, 8, 6</b>
● <b>Education</b>	<b>27/11</b>	<b>31, 20, 7, A</b>
● <b>Gouvernance &amp; participation</b>	<b>27/11</b>	<b>30, 29, 31, 28, 4, B</b>

Enfin lors d'une plénière du collectif Climat le 13 janvier nous avons fait un vote sur 5 mesures à rendre obligatoires pour la signature.

La signature doit porter sur les 3 principes et sur au moins 10 mesures parmi les 35, dont 5 rendues obligatoires par un vote en plénière du groupe de travail le 13 janvier.

Mesure 3 : Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

Mesure 6 : Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Mesure 7 : Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Mesure 12 : Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Mesure 14 : Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

#### b. Les limites de la démarche

Nous pouvons reconnaître deux limites à cette approche, en partie liées aux propriétés sociales des membres actifs du collectif, ainsi qu'au contexte politique dans lequel notre démarche s'est inscrite :

- Un Pacte plus écologique que social. Comme nous l'on fait remarquer certains militants, les déclinaisons locales portent essentiellement sur la transition écologique. Dans le cadre de notre collectif, nous avons manqué de relais auprès d'acteurs investis dans les politiques sociales. Et les militants présents ont naturellement mis en mesures obligatoires des mesures concernant la transition écologique (transport, logement, alimentation...) qui sont également prépondérantes. Nous avons tout de même pris le parti de porter les mesures sociales aux candidats qui sont indispensables dans le cadre d'une transition.
- Un Pacte plus technocratique que populaire. L'échelon métropolitain est peu lisible démocratiquement – les candidats ou élus eux-mêmes semblent parfois se perdre dans la complexité des jeux de compétence en matière de gouvernance locale. Cibler cet échelon implique donc une mobilisation de typ- e lobbying institutionnel plutôt que mouvement populaire.

Malheureusement, dans le temps et avec les moyens qui nous étaient impartis, il nous était impossible de contrecarrer cet écueil majeur des politiques locales.

- Un pacte non contraignant. De part sa signature, c'est un gage de confiance entre candidats et membres citoyens du pacte. Mais cette signature n'a rien d'obligatoire et peut ne pas être respectée et ainsi dénaturer l'esprit de la démarche.

### 3. Recensement et démarchage des listes candidates

Notre but étant d'obtenir l'engagement d'un maximum de futurs élus, Nous avons concentré l'essentiel de notre investissement au démarchage des listes présentes à Aix en Provence.

La date limite pour le dépôt des listes en Préfecture étant fixée au 27 février 2020, nous ne disposions pas d'un fichier centralisant les candidatures. Il nous a donc fallu constituer notre propre fichier, en croisant de nombreuses sources : presse, sites de campagnes, réseaux sociaux (Facebook, Twitter). Toutes les listes pu être identifiées, mais un certain nombre d'entre elles ont été contactés tardivement, faute de point de contact accessible sur Internet et/ou d'une présence physique facilement identifiable (locaux de campagne, équipes de terrain).

À partir du 21 janvier, toutes les listes ont été contactées une première fois par l'envoi d'un mail de présentation de notre démarche, les invitant à une rencontre pour signer le Pacte. Les listes qui n'avaient pas répondu au bout d'une semaine ont été relancées par différents canaux numériques : mails, posts Facebook.. Lorsque nous n'obtenions pas de réponse, nous sommes allés physiquement à la rencontre des candidats, dans leur locaux de campagne des candidats. Le 3 février, nous avons pu interpellé les candidats à la conférence « Dernier Mandat pour le Climat » organisée par le GREC. Lorsque cela était encore insuffisant, nous nous sommes déplacés aux locaux de campagne des candidats qui en disposaient.

### 4. Préparation et déroulement des rencontres avec les listes

#### a. Préparation

Le 13/01/2020, a été préparée le déroulement des rencontres avec les listes

- Définition d'un groupe de 15 volontaires en janvier 2020
- Tirage au sort des trinômes rencontrant les candidats, avec mixité de sexe et d'âges.

Pour éviter une appropriation à l'aveugle et/ou à minima de notre Pacte, nous ne souhaitons pas qu'il soit signé sans discussion précise des engagements en face à face. Dans cette perspective, au moins une semaine avant la rencontre, nous avons envoyé aux candidats volontaires un mail contenant le Pacte et les invitant à se l'approprier pour permettre une discussion la plus précise possible des mesures.

Lorsque nous avons obtenu une réponse positive de la part de candidats, nous leur avons demandé un rendez-vous d'une heure minimum afin de procéder à la présentation de la démarche. Puis nous demandions un second rdv. Les échanges se poursuivant entre les deux rdv pour ajuster les signatures.

#### b. Le déroulement des rencontres

En règle générale, trois membres du collectif étaient présents lors de chaque rencontre. Celles-ci ont duré entre une et deux heures, au cours desquelles nous présentions brièvement notre démarche, invitons les candidats à se présenter brièvement, puis passons en revue chacune des mesures et niveaux d'engagement de notre Pacte. Un compte-rendu de chaque rencontre a été tenu au fur et à mesure, relevant l'identité des participants, les éventuelles observations des candidats, leurs points de désaccord ou leurs propositions supplémentaires, et envoyé à l'ensemble du groupe de coordination.

Le groupe de coordination s'est réuni à 3 reprises pour ajuster les signatures et réponses aux candidats : 30 janvier 10 février, 6 mars 2020,

## 5. Mise en forme et communication des résultats en amont des élections

### a. La synthèse des niveaux d'engagement par thématique

Nous avons présenté, mesure par mesure, si la mesure est signée ou non par le candidat, et à quel niveau, comme pour le pacte national.

Nous présentons aussi les résultats par thèmes : transition écologique, transition sociale, transition démocratique, transition économique

### b. L'indice de confiance

Pourquoi un indice de confiance ? Parce qu'un des principaux travers de la démocratie représentative est d'encourager les candidats à faire des promesses aux électeurs en période de campagne, promesses très peu contraignantes, une fois qu'ils sont élus. Or, le risque d'une démarche comme la nôtre est de permettre à des candidats dont le programme en matière environnementale est flou ou inexistant de prendre des engagements maximaux à visée électorale, en l'absence de connaissance de l'existant et de stratégie de mise en œuvre de ces engagements. Et, symétriquement, de pénaliser les candidats réticents à s'engager aux niveaux maximaux en raison de doutes justifiés sur leur capacité à mettre en œuvre ces engagements. Lors de nos rencontres, nous avons ainsi pu constater des degrés de préparation du contrat d'engagement très inégaux.

Nous avons convenu qu'il n'était pas pertinent de présenter seul le comparatif des mesures signées par les candidats. Nous le présenterons en parallèle de cette étiquette de confiance.

À ce titre, il nous paraissait important de valoriser les candidats qui avaient réalisé un véritable travail d'appropriation raisonnée de nos mesures en amont de la réunion. Et à l'inverse, d'informer les électeurs de notre scepticisme lorsque des candidats s'engageaient sur des mesures complexes à mettre en œuvre politiquement et/ou techniquement, alors qu'ils n'avaient visiblement pas travaillé les mesures en amont et démontraient une connaissance approximative ou inexistante des conditions de mise en œuvre de ces mesures.

## Le calcul de l'indice de confiance.

Le calcul de l'indice de confiance se fonde sur le cumul de deux scores.

- Une note binaire a été attribuée aux engagements des candidats pour chacune des 35 mesures du Pacte signées, afin de tenir compte du caractère informé ou non de ces engagements dans leur programme. Les mesures informées sont les mesures dont il est fait mention dans le programme. Nous comptons une mesure comme "informée" Même si la formulation n'est pas la même que dans le pacte et ne correspond pas au niveau signé dans le pacte, tant qu'elle est présente dans le programme. La référence programme étant les livret papiers distribués aux électeurs par les différents candidats. Cet indice permet de valoriser des candidats qui ont choisi de ne pas tout signer avec éthique vis à vis de ceux qui ont signé à l'emporte pièce. On attribue ainsi une note : 0 pour « non informé » ou 1 pour « informé ». Le cumul de ces note produit donc un premier score, rapporté à une note sur 12.
- Pour affiner l'objectivation de la crédibilité des candidats et refléter au mieux les conditions variables de passation du Pacte, nous avons également pris en compte cinq indicateurs qualitatifs, comportant chacun trois ou quatre modalités, renseignés à l'issue de chaque rencontre avec les candidats à l'unanimité des membres du collectif présents à la rencontre. Ces indicateurs sont les suivants :

<b>Co construction</b>	Absence de Co construction (0 points)
	Faible Co construction (nécessité de relance) (1 points)
	Echanges entre citoyens et candidats réguliers (2 points)
	Co construction partagée et infusion assumée du programme via le pacte (3 points)
<b>Préparation du Pacte en amont de la rencontre 1</b>	Pas de connaissance du document (0,5)
	Lecture non documentée (1)
	Lecture documentée (1,5)
<b>Préparation du Pacte en amont de la rencontre 2</b>	Pas de travail entre les deux RDV (0,5)
	Proposition d'un pacte prêt à signer sans échanges (1)
	Proposition d'un pacte prêt à signer avec échanges intermédiaires (1,5)
<b>Expertise des candidats</b>	Méconnaissance du contexte local (1)
	Connaissance de l'existant, mais manque d'un programme d'action (2)
	Connaissance de l'existant et programme d'action défini (3)
<b>Personnes présentes</b>	Personne seule, n'étant pas la tête de liste (0)
	Tête de liste seule ou accompagnée de personne non pertinentes (1)
	Personnes pertinentes (2)
	Personnes pertinentes, et prises de parole partagée (3)

Ces cinq indicateurs, permettent d'attribuer un second score cumulé, sur 12.

Ce second score a été ajouté au premier, pour un score total sur 24.

ET a été visuellement transposé dans 8 catégories de l'étiquette énergie (reprenant l'exemple de la FUB), de A+ à G, caractérisant l'engagement des candidats

c. L'analyse et la communication des résultats

Au terme de la première partie de notre démarche, nous pouvons donc proposer une double analyse des engagements des candidats :

- Une analyse des engagements signés
- Une analyse de l'indice de confiance

Le citoyen pourra se faire une idée en compilant ces deux analyses

Nous avons reçu l'aide bienvenue d'une graphiste spécialisée en data visualisation pour nous aider à mieux présenter les résultats.

Nous sommes conscient que ce mode de présentation est complexe mais il reflète la situation politique de cette campagne à Aix en Provence, qui manque de lisibilité pour tous.

6. Le suivi des engagements des candidats après les élections

Après la conférence de presse du 9 mars 2020, deux tâches principales s'offrent encore à nous :

- Jusqu'au 13 mars (fin officielle de la campagne) : continuer à rencontrer les listes volontaires du Pays d'Aix pour qu'ils s'engagent avec le pacte pour la transition, afin d'obtenir un consensus le plus large possible sur les mesures que nous proposons en vue de la prochaine mandature.
- Après le 22 mars : suivre, en relation avec les nouveaux élus, la mise en œuvre de leurs engagements, dans leurs communes et au sein de la métropole. Ce travail de long terme est particulièrement important, et nous entendons le mener avec les associations ancrées sur le territoire, expertes des problématiques locales et avec les collectifs du Pacte pour la Transition créés dans certaines communes de la Métropole.

Le groupe de coordination : Agnès, Paul Lucas, Tristan, Ho, Jean Marie, Carole, Evelyne, Agnès, Damien, Jean, Daniel, Raphaëlle, Radhia